

DES EXIGENCES ADMINISTRATIVES NON JUSTIFIEES
OU
DES REGLEMENTATIONS INADAPTEES A L'EXERCICE

Le problème

- Exigences croissantes de la part de diverses institutions ou professionnels prescrits concernant la formulation des ordonnances.
- Ces exigences provenant
 - o Soit de réglementations confuses ou inadaptées à la pratique de l'exercice et du soin
 - o Soit d'appréciations personnelles transformées en exigences qui ne reposent sur aucun texte
- Par exemple :
 - o Exigence d'une ordonnance pour mettre fin à une oxygénothérapie à domicile pour un patient hospitalisé ou décédé
 - o Exigence d'une description hyperdétaillé d'un matériel paramédical (fauteuil roulant etc)
 - o Exigence en maisons de retraite de 3 ordonnances pour faire réaliser 1 injection IM par une infirmière (une pour le produit, une pour la seringue, une pour l'infirmière)
 - o Exigence du HR en cas de prescription hors amm ou hors remboursement
 - o Exigence d'écriture manuelle pour la mention « non substituable »
 - o Exigence de noter spécifiquement non renouvelable pour les somnifères
 - o Exigence de réadresser le patient à un prescripteur spécialisé pour poursuivre le traitement (anticholinestérasiques, aérosols bronchodilatateurs)

Conséquences

- Surcharge administrative.
- Mise du médecin en situation d'infraction car irréalisable en pratique.
- Conflit relationnel médecin-patient sur le hors remboursement, les assurés sociaux n'étant pas informés de cela ou des changements de règlements donc d'habitudes.
- Extrapolation d'exigence sans justification réglementaire du fait de la complexité, de l'accroissement du nombre, de la superposition des textes.
- Inefficacité médicale (arrêt intempestif de traitement par le patient)

Propositions

- Prendre conscience du problème et trouver ensemble des solutions
 - Ne pas en faire un sujet de litiges professionnels de santé-caisses.
 - Lister les réglementations existantes sur les sujets et les extrapolations abusives qui en sont faites sur le terrain.
 - Définir ce qui serait à changer dans ces réglementations pour les rendre pertinentes et adaptées aux réalités de l'exercice.
 - Proposer aux autorités responsables ces changements.
 - Informer les professionnels prescripteurs et prescrits des réalités et limites d'exigences notamment administratives des réglementations.
 - Informer les assurés sociaux notamment sur le hors remboursement avec des exemples précis.